



**Décision n° RA-042-10-00013-00**

**Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de région de Rhône-Alpes représenté par M. Bruno FEUTRIER  
directeur départemental de la cohésion sociale de la Loire,**

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis;  
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 14/10/2010 par l'organisme intéressé;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association FOYER CLAIRVIVRE dont le siège social est situé 14 bis rue de Roubaix 42000 SAINT ETIENNE (N°SIRET : 77637786300001) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

**Article 2**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Culture et loisirs	4		Développement participatif et responsabilisation des jeunes

**Article 3**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 6 mois.

**Article 4**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 0 mois.

9 rue Claude LEBOIS 42021 Saint Etienne Cedex 1

☎ 04 77 49 63 63 📠 04 77 49 63 64

✉ [ddcs@loire.gouv.fr](mailto:ddcs@loire.gouv.fr)

## Article 5

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 0 mois.

Fait à Saint-Etienne, le 6 janvier 2011

Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Feutrier', written over a horizontal line.

Bruno FEUTRIER

## Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
01/2011	1	0	0	0	0	0	0	1
Durée cumulée des contrats en mois	6	0	0	0	0	0	0	6